

Groupe de la CFTC

Pour le groupe CFTC, perdre son emploi, c'est aussi être privé de sa force d'accomplissement, seul ou avec d'autres.

Plus profondément encore qu'être source de lien social, le travail est force de réalisation et de création.

De l'artiste à l'opérateur le plus modeste, la joie de faire, de créer donne un sens au travail. Le rapport de 2003 du CES sur *La place du travail* le démontre bien.

Vouloir donner un autre regard sur les personnes en situation de chômage est tout l'enjeu ambitieux que la section des affaires sociales et de la santé nous propose avec cet avis.

Le chômage touche tout autant le chômeur, que sa famille, son entourage et la société toute entière.

Les conséquences négatives touchent les revenus de la famille, les relations familiales, la santé, le parcours professionnel...

Pour le groupe CFTC, il est essentiel de faire appel à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, pour soutenir, aider, guider le chômeur et son entourage.

Les acteurs de la santé, de l'insertion, de la prévention doivent être des remparts afin que cette période sans emploi ne soit pas une perte de dignité, une désocialisation, une fracture familiale.

La CFTC attache une importance primordiale au respect des droits du salarié en situation de licenciement par l'entreprise, tout comme elle attache une importance à l'embauche du salarié qui vient de subir une période de chômage.

Aucune classe d'âge n'est épargnée et il nous faut changer le regard qui est porté avec les stéréotypes que nous connaissons :

- il est au chômage, oui, mais c'est un jeune ;
- il est au chômage, oui, mais c'est un sénior et sa retraite approche ;
- ou bien, elle est au chômage, oui, mais c'est un temps où elle peut s'occuper des enfants.

Pour le groupe CFTC, nous notons que tous ces points sont traités sans tabou dans cet avis et de multiples préconisations y sont apportées.

Nous soulignons avec intérêt les préconisations faites sur la situation de femmes et d'hommes qui ont la possibilité de répondre positivement à une offre d'emploi avec la volonté de réussite mais que cette réussite s'arrête avant d'avoir commencée par le simple fait d'un manque de mode de garde pour les enfants en bas âge, ou par le fait d'horaires atypiques et une organisation inadéquate pour les enfants.

Enfin, afin de faire changer les regards et mieux accompagner les personnes au chômage, le groupe CFTC soutient la création d'un 21^{ème} critère de discrimination basé sur la précarité sociale. Par conséquent, le groupe CFTC est favorable à l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la proposition de loi déjà votée par le Sénat. Et nous soutenons l'inscription dans le code du travail de ce motif de discrimination.

Compte tenu du fait, que Madame la rapporteur a su ouvrir des débats constructifs sur un sujet aussi grave et qu'elle a apporté des préconisations multiples. La CFTC a voté cet avis.